



**Mairie d'AUBY**  
Chargement transport et traitement  
de terres gravats pollués  
Avenant 1  
Décision n° 2024/202/MP

Publié le 4 décembre 2024

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le marché ayant pour objet le « Chargement transport et traitement de terres gravats pollués » sur le site de l'Ilot Fraicheur à AUBY a été notifié le 5 novembre 2024 à la société ALISA D pour un montant de 75 258.00€ HT.

Considérant que l'avenant n°1 a pour objet d'augmenter le volume de terre à évacuer conformément à la clause de réexamen prévue à l'article 5.10.1 du CCP

Considérant que l'avenant entraîne incidence financière de 23 372.00 € HT représentant une augmentation de 31.06% du montant initial du marché

Considérant que les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 18 novembre 2024 quant à la passation de cet avenant

Le Maire,

**Décide,**

**Article 1**

De procéder à la signature de l'avenant n° 1 du marché de travaux « Chargement transport et traitement de terres gravats pollués » actant la modification.

**Article 2**

Que le nouveau montant du marché est ainsi porté à la somme de 98 630.00 € HT soit 118 356.00 € TTC

**Article 3**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 4/12/2024  
Christophe CHARLES  
Maire